



Strasbourg, le 2 décembre 2016

THB-GRETA(2016)LD27

Point 31

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)



27e réunion du GRETA

Strasbourg, 28 novembre – 2 décembre 2016

LISTE DE DÉCISIONS



Point 1 Ouverture de la réunion

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 Rapport oral du Bureau

Point 4 Questions administratives et budgétaires

Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention

Point 6 2e cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Arménie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 7 2e cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Lettonie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 8 2e cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur Malte

Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 9 2e cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur le Portugal

Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 10 1er cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur le Bélarus

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 11 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Bosnie-Herzégovine

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 12 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la France

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 13 2e cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Norvège

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

Point 14 Projet de rapport sur l'Italie en vertu de la règle 7 des Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention

Le GRETA a examiné le projet de rapport et l'a adopté, sous réserve de certains amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux semaines.

Point 15 1er cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Grèce

Point 16 2e cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Pologne

Point 17 2e cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur le Monténégro

Point 18 2e cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur la Roumanie

Point 19 2e cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur le Royaume-Uni

Point 20 2e cycle d'évaluation : préparation des prochaines visites d'évaluation

Le GRETA a approuvé la liste des visites d'évaluation et rapporteurs pour 2017, et a décidé que les visites en « l'ex République yougoslave de Macédoine » et en Serbie auront lieu au cours du premier trimestre de 2017.

Point 21 Suivi de la 19e réunion du Comité des Parties

Point 22 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties

Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre au Comité des Parties pour l'informer que les rapports soumis par l'Azerbaïdjan, la Suède et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » seront pris en compte dans le cadre du 2e cycle d'évaluation.

-
- Point 23 Projet du 6e Rapport général sur les activités du GRETA
- Le GRETA a décidé qu'un projet du rapport sera circulé et approuvé par procédure écrite dans l'objectif d'une publication au début du 2017.
- Point 24 Échange de vues avec M. Paulo Pinto de Albuquerque et M. Linos-Alexandre Sicilianos, juges à la Cour européenne des droits de l'homme
- Le GRETA a décidé de continuer de tenir des échanges périodiques avec des juges de la Cour européenne des droits de l'homme à propos de la jurisprudence de la Cour sur l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme et toute autre question d'intérêt commun.
- Point 25 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 26 Activités de suivi relatives aux recommandations du GRETA
- Point 27 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre aux autorités suédoises pour avoir plus d'informations sur le projet d'établir une nouvelle organe travaillant sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle.
- Point 28 Dispositions pour la transition vers la nouvelle composition du GRETA en 2017
- Le GRETA a décidé, dans l'attente de l'élection d'un nouveau Bureau, qui se tiendra lors de la 28e réunion (27-31 mars 2017), que les travaux du GRETA seront organisés par un Bureau *ad interim* composé de Mme Siobhán Mullally (Présidente), M. Jan van Dijk (Premier vice-président) et M. Ryszard Piotrowicz (Second vice-président).
- Le GRETA a remercié chaleureusement le Président sortant, M. Nicolas Le Coz, ainsi que les autres membres sortants Mme Vessela Banova, M. Olafs Bruvers, Mme Leonor Ladrón de Guevara y Guerrero, Mme Alexandra Malangone et Mme Gulnara Shahinian pour leur contribution au premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties.
- Point 29 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 28e réunion
- Point 30 Questions diverses
- Point 31 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 27e réunion